

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ÉNERGIE DU BAS-SAINT-LAURENT ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SÉANCE PUBLIQUE

PROCÈS-VERBAL de la cinquante-et-unième assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent (la « *Régie* ») tenue le 15 mai 2024, à 11 h 02, à la salle Monseigneur-Parent de l'Hôtel Rimouski situé au 225, boulevard René-Lepage Est, à Rimouski, sous la présidence de **M. Michel LAGACÉ**, représentant de la MRC de Rivière-du-Loup, et à laquelle sont présents :

Présences:

M. Gérald BEAULIEU Mme Chantale LAVOIE
Mme Martine BRUNEAU M. Bruno PARADIS, vice-président
M. Bertin DENIS, vice-président
M. Michel LAGACÉ, président M. Sylvain ROY

Absences:

M. Francis SAINT-PIERRE

Aussi présents :

M. Élyes AMMAR, avocat principal

Mme Lisa ARSENAULT, adjointe exécutive

M. Francis BOURDAGES, responsable du dossier d'audit de la firme Leblanc Bourque Arsenault inc.

M. Gabriel DURANY, directeur du développement

Mme Hélène FOREST, directrice financière et trésorière

Mme Émilie POIRIER, CPA auditrice et associée déléguée de la firme Leblanc Bourque Arsenault inc.

M. Jean-François THÉRIAULT, directeur général et secrétaire

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du guorum
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du 27 février 2024
- 4. Affaires financières
 - **4.1.** Dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023
 - **4.2.** Liste des comptes payés et à payer au 31 mars 2024
 - **4.3.** États financiers et suivi budgétaire au 31 mars 2024

- 5. Affaires administratives
 - **5.1.** Correspondance
 - 5.2. Résolutions annuelles des actionnaires
 - **5.2.1.** Alliance de l'énergie de l'Est s.e.c./s.a.
 - 5.2.2. Société Roncevaux BSL inc.
- 6. Affaires diverses
- 7. Période de questions
- 8. Date et lieu de la prochaine assemblée
- 9. Levée de l'assemblée

1. <u>Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum</u>

L'assemblée est ouverte à 11 h 02. Le président, M. Michel LAGACÉ, souhaite la bienvenue à tous et constate que le quorum est atteint.

2024-05-15-001 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président, M. Michel LAGACÉ, effectue la lecture de l'ordre du jour.

IL EST RÉSOLU, sur la proposition de M. Bertin DENIS :

QUE l'ordre du jour est adopté tel que proposé.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2024-05-15-002 3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du 27 février 2024

Les membres du Conseil ayant pris connaissance du procès-verbal, il n'y a pas de lecture.

IL EST RÉSOLU, sur la proposition de M^{me} Chantale LAVOIE :

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 24 février 2024 est adopté tel que lu et présenté.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

4. Affaires financières

4.1. <u>Dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour</u> l'exercice terminé le 31 décembre 2023

À la suite de la présentation du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant par M^{me} Émilie POIRIER, de la firme Leblanc Bourque Arsenault inc., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023,

la trésorière procède au dépôt du rapport financier 2023, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* et au dépôt du rapport de l'auditeur indépendant, conformément à l'article 108.2 de cette même Loi.

Le *Conseil* prend acte des informations présentées, sur la proposition de M. Bertin DENIS.

2024-05-15-003 4.2. <u>Liste des comptes payés et à payer au 31 mars 2024</u>

IL EST RÉSOLU, sur la proposition de M. Sylvain ROY:

QUE la liste des comptes à payer au montant de 58 828,69 \$ et des comptes pré-autorisés au montant de 4 410,98 \$ au 31 mars 2024 est approuvée telle que présentée.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

4.3. États financiers et suivi budgétaire au 31 mars 2024

Les états financiers et le suivi budgétaire au 31 mars 2024 sont présentés aux membres du *Conseil*.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

Le *Conseil* prend acte des informations présentées, sur la proposition de M. Serge PELLETIER.

5. Affaires administratives

5.1. Correspondance

Il n'y a pas de correspondance adressée aux membres du Conseil.

5.2. Résolutions annuelles des actionnaires

2024-05-15-004

5.2.1. Alliance de l'énergie de l'Est s.e.c./s.a.

IL EST RÉSOLU, sur la proposition de M. Bertin DENIS :

QUE la *Régie* accorde à la présidence de la *Régie*, incluant toute personne qui exerce cette charge par intérim (le « *Représentant autorisé* »), le mandat d'agir comme fondé de pouvoir pour signer, pour et au nom de la *Régie*, les résolutions écrites tenant lieu d'une assemblée des actionnaires de l'Alliance de l'énergie de l'Est s.a., conformément à l'article 178 de la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec), afin de lui conférer la même valeur que si elles avaient été adoptées au cours d'une assemblée dûment convoquée des actionnaires;

QUE la *Régie* accorde au *Représentant autorisé* le mandat d'agir comme fondé de pouvoir pour signer, pour et au nom de la *Régie*, les résolutions écrites tenant lieu d'une assemblée générale des associés

de l'Alliance de l'énergie de l'Est s.e.c., conformément à l'article 12 de la Convention de société en commandite modifiée et mise à jour en date du 2 mai 2023, afin de lui conférer la même valeur que si elles avaient été adoptées au cours d'une assemblée générale des associés dûment convoquée;

QUE les procurations susmentionnées demeurent valables tant et aussi longtemps que la nomination du Représentant de la Régie n'aura pas été révoquée par une résolution expresse du Conseil dont copie sera transmise à l'Alliance de l'énergie de l'Est s.a., étant entendu que ces mandats demeurent révocables en tout temps par la Régie;

QUE la signature, par la *Régie*, de l'ensemble des conventions, actes, documents et instruments accessoires ou connexes pour donner plein effet à la présente résolution (les « Documents accessoires ») et la signature de ces *Documents accessoires* ainsi que la prise de toutes les mesures nécessaires relativement aux Documents accessoires sont autorisées et approuvées;

QUE le Représentant autorisé reçoit l'autorisation et la directive de négocier, finaliser, signer, remettre et exécuter, pour et au nom de la Régie, les Documents accessoires, incluant tout formulaire de procuration ou de mise à jour requis, de temps à autre, par l'Alliance de l'énergie de l'Est s.a.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2024-05-15-005 5.2.2. Société Roncevaux BSL inc.

IL EST RÉSOLU, sur la proposition de M. Bruno PARADIS :

QUE la Régie accorde à la présidence de la Régie, incluant toute personne qui exerce cette charge par intérim (le « Représentant autorisé »), le mandat d'agir comme fondé de pouvoir pour signer, pour et au nom de la Régie, les résolutions écrites tenant lieu d'une assemblée des actionnaires de Société Roncevaux BSL inc., conformément à l'article 178 de la Loi sur les sociétés par actions (Québec), afin de lui conférer la même valeur que si elles avaient été adoptées au cours d'une assemblée dûment convoquée des actionnaires:

QUE la procuration susmentionnée demeure valable tant et aussi longtemps que la nomination du Représentant de la Régie n'aura pas été révoquée par une résolution expresse du Conseil dont copie sera transmise à Société Roncevaux BSL inc., étant entendu que ces mandats demeurent révocables en tout temps par la Régie;

QUE la signature, par la *Régie*, de l'ensemble des conventions, actes, documents et instruments accessoires ou connexes pour donner plein effet à la présente résolution (les « Documents accessoires ») et la signature de ces *Documents accessoires* ainsi que la prise de toutes les mesures nécessaires relativement aux Documents accessoires sont autorisées et approuvées;

QUE le Représentant autorisé reçoit l'autorisation et la directive de négocier, finaliser, signer, remettre et exécuter, pour et au nom de la Régie, les Documents accessoires, incluant tout formulaire de procuration ou de mise à jour requis, de temps à autre, par Société Roncevaux BSL inc.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

6. Affaires diverses

Aucune proposition n'est formulée à ce point.

7. Période de questions

Aucun public n'assiste à la rencontre. Par conséquent, aucune question n'est posée.

8. <u>Date et lieu de la prochaine assemblée</u>

La prochaine assemblée régulière publique du Conseil est prévue le 18 septembre 2024 à Rimouski.

9. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée sur la proposition de M^{me} Chantale LAVOIE.

CERTIFICATION

Lu et certifié conforme par

le président,

le directeur général et

secrétaire,

M. Michel LAGACÉ

M. Jean-François THÉRIAULT

Date: 18 septembre 2024

Date: 18 septembre 2024

ADOPTION

Adopté par résolution du conseil d'administration : Le 18 septembre 2024